



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ – APPEL DE CANDIDATURES

Destinataires :	À tous les technologues professionnels
OBJET :	APPEL DE CANDIDATURES : MEMBRES AU CONSEIL DE DISCIPLINE
Date :	20 novembre 2018

L'Ordre des technologues professionnels est à la recherche de membres pour siéger au Conseil de discipline.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline constitue un rouage essentiel du dispositif de protection du public prévu au *Code des professions* pour tous les ordres professionnels du Québec. Il a pour fonction de juger toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux lois et règlements encadrant l'exercice de la profession de technologue professionnel.

Le Conseil de discipline est composé d'un président ou d'une présidente, nommé par le gouvernement, et de deux membres technologues professionnels, nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre pour des mandats de trois ans.

À la suite du dépôt d'une plainte disciplinaire par le bureau du syndic de l'Ordre, le Conseil de discipline tient une audience au cours de laquelle les parties, soit le représentant du bureau du syndic et le membre faisant l'objet de la plainte, font leurs représentations. Au terme de l'audience, le Conseil rend une décision sur la culpabilité du membre et les sanctions qui lui seront imposées, s'il y a lieu. Cette décision est rédigée par le président ou la présidente du Conseil de discipline, sur la base des données juridiques pertinentes et des aspects spécifiques à l'exercice de la profession de technologue professionnel.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir poser votre candidature, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq ans;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ni d'aucune décision du Conseil d'administration en application de l'article 55 du *Code des professions*;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation de l'Ordre, notamment du *Code de déontologie des technologues professionnels*;
- Être doté d'un excellent sens du jugement;
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion;
- Démontrer un intérêt pour les processus d'enquête, la déontologie, l'éthique et le droit;
- S'engager à suivre des activités de formation sur recommandation des représentants de l'Ordre;

DISPONIBILITÉ

Les séances du Conseil de discipline se tiennent les jours de semaine, pour des durées variables. La fréquence des audiences est également variable. Pour indication, au cours des deux dernières années, le Conseil a tenu en moyenne 3 journées d'audition par année. Ce nombre peut toutefois varier d'une année à l'autre.

Les séances du Conseil se tiennent habituellement à Montréal.

CANDIDATURE

Pour poser votre candidature, veuillez retourner par courriel le formulaire ci-joint dûment rempli, accompagné de votre curriculum vitae et d'une lettre de motivation **au plus tard le 14 décembre 2018**, à l'attention de :

Madame France Vézina, Adm.A, directrice générale et secrétaire

Courriel : vsaulnier@otpq.qc.ca

Notez que seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Je soussigné(e), pose ma candidature comme membre du Conseil de discipline de l'Ordre des technologues du Québec

Nom

Prénom

No de permis

Date d'inscription au tableau de l'Ordre

Signature

Date

Retourner, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation à :

France Vézina, Adm.A, directrice générale et secrétaire
à l'adresse courriel
vsaulnier@otpq.qc.ca

au plus tard le 14 décembre 2018